



# Informations concernant la suite de la saison sportive

Compte tenu du contexte sanitaire lié au Covid-19 et conformément aux mesures gouvernementales (décret n°2020-293 du 23 mars 2020) toujours en vigueur qui rappellent « l'interdiction d'une pratique sportive collective », la Fédération Française de Tennis, après consultation des ligues et des clubs, est contrainte d'annuler les épreuves et les événements à venir détaillés ci-dessous. En effet, l'organisation des phases qualificatives qui devaient avoir lieu lors des prochaines semaines ou mois rend impossible le maintien de ces dites épreuves. La FFT a par ailleurs pris la décision de maintenir à minima les classements de tous les compétiteurs à l'issue de la saison sportive.

Les épreuves ou les événements annulés sont donc les suivants :

- **Les championnats de France Interclubs Seniors par équipes** (épreuves initialement prévues en mai). À noter, les montées et descentes sont bloquées entre le niveau régional et le niveau national pour la saison à venir.
- **Les championnats de France Individuels, toutes catégories** (épreuves initialement prévues en juin, juillet et août, les qualifications régionales ayant lieu habituellement en avril/mai).
- **Les championnats de France individuels de tennis-fauteuil** (épreuve initialement prévue du 25 au 28 juin).
- **Les championnats de France par équipes tennis-fauteuil** (épreuve initialement prévue les 24 et 25 avril).
- **Les championnats de France de Beach Tennis Seniors et 15/16 ans** (phase régionale initialement prévue les 20 et 21 juin ; phase finale initialement prévue du 20 au 22 août).
- **Les championnats de France de Padel** (phase régionale initialement prévue le 27 et le 28 juin ; phase finale initialement prévue du 25 au 27 septembre).
- **Le FFT Padel Tour** (six étapes et un masters initialement programmés d'avril à octobre).
- **Les Raquettes Ados FFT** (phase finale prévue les 13 et 14 juin) et **les Raquettes FFT** (qualifications prévues au printemps et phase finale programmée du 18 au 20 septembre).
- **La Fête du Tennis** (6 et 7 juin).
- **Les championnats de France e-tennis** (phase finale prévue initialement en mai).

**En ce qui concerne les championnats départementaux et régionaux par équipes ou individuels**, les comités et les ligues ont le libre choix de maintenir, reporter ou d'annuler leur organisation (dès lors que les dispositions gouvernementales viendraient à l'autoriser). Si le championnat régional devait avoir lieu, il ne ferait pas l'objet d'une possibilité de qualification en championnats de France individuels ou de montée en championnat par équipes.

**En ce qui concerne les épreuves sportives de Jeu de Paume, le Comité Français de Courte Paume** a le libre choix de maintenir, reporter ou d'annuler leur organisation (dès lors que les dispositions gouvernementales viendraient à l'autoriser).

**À propos des classements** : Au regard de cette saison tout à fait atypique, la FFT a pris la décision de bloquer les classement des joueurs(ses) à l'issue du dernier classement mensuel calculé en mars. S'il y a reprise des compétitions, le classement mensuel sera à nouveau calculé et cela jusqu'à la fin de la saison, permettant ainsi aux joueurs(ses) ayant le nombre de points suffisants de monter au classement mais en aucun cas de descendre.